



Saint-Ignace-de-Stanbridge, 20 novembre 2023

MUNICIPALITÉ DE SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, Directrice générale greffière-trésorière, de la susdite municipalité, qu'il y aura séance du conseil municipal de Saint-Ignace-de-Stanbridge le lundi quatrième (4e) jour du mois de décembre deux mille vingt-et-trois à 19h30 au centre communautaire Albert Santerre, situé au 857 chemin Saint-Ignace.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande suivante :

NATURE ET EFFET : Construction d'une serre résidentielle en cour arrière, dimension de 25 pieds X 30 pieds.

IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ : 537, route 235, Saint-Ignace-de-Stanbridge, lot 4 376 866.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ À SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE, CE 20^e JOUR DU MOIS DE NOVEMBRE DEUX MILLE VINGT ET TROIS.

La directrice générale - greffière-trésorière,
[Sophie Bélaïr Hamel](#)

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Sophie Bélaïr Hamel, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 20^e jour du mois de novembre deux mille vingt-trois.

EN FOI DE QUOI, JE DONNE CE CERTIFICAT CE 20^e JOUR DU MOIS DE NOVEMBRE DEUX MILLE VINGT TROIS.

La directrice générale - greffière-trésorière,
[Sophie Bélaïr Hamel](#)